

Caisses d'épargne des gouvernements provinciaux.—Il existe des caisses d'épargne de ce genre dans les provinces d'Ontario et d'Alberta. Un régime provincial de caisses d'épargne a fonctionné au Manitoba de 1924 à 1932, année où les dépôts furent transférés aux banques à charte.

Ontario.—À la session de 1921, la législature d'Ontario autorise la création d'un régime de caisses d'épargne et, en mars 1922, les premières succursales ouvrent leurs portes. Le taux d'intérêt servi aux déposants est de 1 et 1½ p. 100 par année, calculé tous les six mois. Tous les dépôts sont remboursables sur demande. Le 31 mars 1949, le total en était de \$65,149,170 et le nombre de déposants à cette date, d'environ 100,000. La province compte vingt-deux succursales en activité.

Alberta.—Dans cette province, la Trésorerie accepte des dépôts d'épargne et émet des certificats d'épargne à demande portant intérêt à 1½ p. 100 ainsi que des certificats à terme d'un, deux, trois, quatre ou cinq ans en coupures de \$25 et plus, portant intérêt à 2 p. 100 pour un ou deux ans, à 2¼ p. 100 pour trois ou quatre ans et 2½ p. 100 pour cinq ans. Les émissions globales effectuées au 31 mars 1949 se chiffrent par \$1,030,964, dont \$188,639 en certificats à demande et \$842,325 en certificats à terme.

En outre, 45 succursales de la Trésorerie provinciale, établies dans la province, acceptent des dépôts d'épargne. Le total de ces dépôts au 31 mars 1949 s'élève à \$14,755,105, formé de \$10,680,630 portant intérêt de ½ à 1½ p. 100 et payables sur demande et de \$4,074,475 portant intérêt de 1 à 2 p. 100 et payables un an après le dépôt.

Caisses de petite économie.—Les opérations de la *Penny Bank* d'Ontario ont été suspendues en 1943 et la loi des caisses de petite économie (S.R.C., 1927, chap. 13), a été abrogée en 1948.

Autres caisses d'épargne.—La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, fondée en 1846 et fonctionnant maintenant en vertu d'une charte de 1871, compte, le 31 mars 1949, un capital versé et une réserve au montant global de \$6,000,000, des dépôts d'épargne au montant de \$160,628,774 et un passif global de \$167,421,415. L'actif global s'élève à \$167,771,628, dont \$138,000,000 environ d'obligations fédérales, provinciales et municipales. La Caisse d'Économie de Québec, fondée en 1848 (sous le nom de la Caisse d'Économie de Notre-Dame de Québec), sous les auspices de la Société Saint-Vincent de Paul, légalement constituée par une loi de la Législature canadienne en 1855 et, plus tard, pourvue d'une charte fédérale en vertu du chapitre 7, 34 Victoria, compte le 31 mars 1949 des dépôts d'épargne au montant de \$23,621,841, un capital versé et une réserve au montant global de \$3,000,000. Le passif s'élève à \$27,598,745 et l'actif global à \$27,971,055.

Le tableau 23 donne les dépôts d'épargne de la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal et de la Banque d'Économie de Québec, pour les années terminées le 31 mars 1935-1949.